

**COMPTE RENDU DU CONSEIL**  
**Lundi 15 JUIN 2015**

**Membres du conseil présents ou représentés : Frédéric ALEXANDRE, Noellyne BERNARD, Viviane BIRARD, Gilles BROUGERE, Éric BIDAUD, Mireille DUNEZ- SIMON, Mike GADRAS, Rémi GAGNAYRE, Pascale GARNIER, Bertrand LEGENDRE représenté par Philippe BOUQUILLION, Pascale MOLINIER, Antoine PECOUD, Denis PERNOT, Andréas SOHN**

**Invités présents : Éric BIDAUD, Philippe BOUQUILLION, Marie- Anne PAVEAU, Loïc PLESEL**

**Membres du conseil excusés : Cécile CARISTAN, Éric DESMONS, Olivier FAVEREAU, Fouad FERDI, Nathalie FERRE, David FLACHER, Fresnel HOUENOU, Gabrielle LE TALLEC-LLORET, Pascal LOKIEC, Mustapha MEKKI, Sylvie OCTOBRE, Françoise PALLEAU-PAPIN, Françoise SULLET- NYLANDER, Yannick TRIGANCE, Laura TARAFAS, Christoph WULF**



Gilles Brougère débute le conseil à 9h35 en donnant des informations :

- Le projet d'arrêté sur les études doctorales a été retardé et devrait être publié dans le courant de l'année universitaire prochaine en même temps qu'un nouveau texte concernant les doctorants contractuels pour application au 1<sup>er</sup> septembre 2016
- Erasmé a obtenu deux contrats doctoraux internationaux dans le cadre de l'appel du Collège des écoles doctorales SPC ce qui constitue un très bon résultat (à savoir la moitié des poste accordés pour le pôle SSPP)
- Le collège a obtenu de l'Union Européenne un projet Cofund qui donnera des moyens supplémentaires pour le futur appel concernant les contrats doctoraux internationaux 2016

Le responsable de notre projet Cofund pour la commission européenne a pointé un point obscur dans nos procédures de recrutement de doctorants (en particulier des contractuels). En effet, il est apparu que si la phase finale avec audition et jury est transparente, les phases antérieures, au niveau des directeurs-trices de thèse et des sélections des laboratoires, sont loin d'être claires. Il faudra donc s'attacher au niveau des laboratoires à une description de la procédure effective ce qui renvoie à deux dimensions :

- Accompagner les candidatures sélectionnées et soumises à l'école doctorale (qu'il s'agisse des appels du Collège des écoles doctorales ou des contrats Erasmé) d'une description de la procédure de sélection.

- D'autre part, faire une présentation écrite, en français et en anglais, de cette procédure pour la rendre publique sur les sites des laboratoires et de l'école doctorale. Il s'agit à la fois d'améliorer la transparence et l'information. A cet égard, le site de Sciences po, est remarquable.

Par ailleurs, il semblerait que les contrats double culture qui ont pour objectif d'encourager des équipes de SPC à travailler ensemble, sont difficiles à comprendre. Il faudra probablement revoir le dispositif.

## ✚ Informations sur la commission recherche du 12 juin 2015

Lors de cette commission, il a été question du ratio d'encadrement des thèses.

Le texte voté le 22 mai 2007 par le conseil scientifique de l'université Paris 13 limitait à 12 le nombre de doctorants par encadrant mais la pratique de l'école doctorale limitait, ces dernières années, ce nombre à 8.

Le directeur de l'école doctorale invite le conseil à voter un texte sur cette question de façon à ce que la commission recherche propose et vote un texte officiel.

Après débat le conseil vote le texte suivant :

« Le nombre de doctorant.e.s encadré.e.s par un.e directeur.trice est limité à huit. A titre transitoire (pendant 4 ans) il sera possible d'encadrer un.e doctorant.e supplémentaire sous réserve d'un co-encadrement. Le nombre de nouveaux.elles doctorant.e.s encadré.e.s chaque année est limité à deux. Des dérogations pourront être accordées sous réserve qu'elles soient argumentées ».

Ce texte est voté à l'unanimité.

- ✚ Les bourses de mobilité : présentations des résultats soumis au vote, calendrier du nouvel appel

Gilles Brougère indique que la première édition de cet appel est encourageante. Il souligne la qualité des projets présentés par les doctorant.e.s en réponse à l'appel à mobilité internationale financée à 50% par SPC via le Collège des écoles doctorales. Le tableau des bourses accordées présenté en annexe est validé à l'unanimité des présents.

A partir de l'année prochaine, pour simplifier la procédure l'appel concernera des années civiles et non plus des années universitaires. Le prochain appel interviendra en octobre avec sélection en novembre pour des déplacements qui se feront en 2016, de façon à être en synergie avec l'année budgétaire.

- ✚ La formation doctorale : présentation des projets de l'école doctorale Erasme, du CFDIP, discussion sur les formations disciplinaires (au sein des laboratoires, mutualisation et appel CED SPC)

L'école doctorale espère avoir, à la rentrée, une équipe administrative efficace pour mettre en œuvre la formation doctorale.

Marie-Anne Paveau présente la nouvelle architecture de la formation doctorale d'Erasme avec des parcours identifiables et des regroupements pour s'adapter aux besoins des doctorant.e.s. Elle entend ainsi répondre à la critique qui est celle de l'éparpillement des formations.

Ces parcours vont permettre de personnaliser l'offre de formation pour s'adapter au parcours professionnel des doctorant.e.s distingués selon profils :

- 1- Doctorant.e dont le projet de carrière est l'enseignement supérieur et la recherche
- 2- Doctorant.e dont le projet de carrière est extérieur à l'enseignement supérieur et la recherche
- 3- Professionnels pour qui, le doctorat permettra d'améliorer la carrière (avocat, médecin, psychologues, enseignants du secondaire...)

Il s'agit également d'alléger le calendrier, de privilégier des formations adaptées et d'articuler l'offre de P13 avec le CFDIP et l'UNPIDF (Université numérique et informatique)

Marie- Anne Paveau informe que 8 centres de formation aux outils numériques vont ouvrir (dont plusieurs en banlieue) et seront accessibles aux doctorant.e.s.

Sur la formation à la mobilité professionnelle, elle annonce qu'Erasmus va poursuivre les formations de « Stratégie de Management » en collaboration avec l'ED Galilée.

Elle indique que les doctorant.e.s doivent être considéré.e.s comme des chercheur.e.s à part entière et que le doctorat doit être reconnu comme expérience professionnelle y compris pour les carrières universitaires.

Gilles Brougère revient sur l'appel du collège des écoles doctorales pour financer des formations scientifiques interdisciplinaires ou disciplinaires au niveau de plusieurs établissements SPC. Les dossiers peuvent être soumis au fil de l'eau jusqu'en novembre 2015 pour le budget 2016. L'exemple du Labex ICCA (P3 et P13) qui associe deux universités sur la thématique des industries culturelles est cité.

Il est enfin proposé de relancer le processus de labellisation par l'école doctorale de formations doctorales scientifiques issues des laboratoires et de les accompagner d'un financement de l'ED. Gilles Brougère souhaite labelliser et financer des manifestations qui soient des projets inter-laboratoires.

Il est noté qu'il y a une faiblesse dans l'affichage de ce que font les laboratoires en termes de travail scientifique. C'est pourquoi, il est proposé de rendre ce travail plus visible sur les sites. Il faudrait alors disposer d'un outil « site » pour afficher l'ensemble des conférences, séminaires qui semblent les plus intéressants pour les doctorant.e.s.

Par ailleurs, il est indiqué que la Comue va mettre en place une première formation à l'encadrement doctoral sous forme d'un atelier d'échanges des pratiques.

#### ✚ Les inscriptions et réinscriptions en l'absence d'une plateforme numérique

Gilles Brougère regrette l'absence de cette plateforme qui complique les procédures d'inscription et surtout de réinscription. Dans ces conditions, il est décidé de surseoir à la mise en place du comité de sélection des candidatures en doctorat. Le directeur assisté du bureau continuera à assurer cette tâche

#### ✚ Point sur l'usage de Compilatio

Gilles Brougère annonce que Compilation va être mis en place par l'université et que chaque département reversera sa contribution.

Il est rappelé la décision d'utiliser systématiquement Compilatio pour toutes les thèses. Là encore, la plate-forme permettrait un lien avec Compilatio, son absence est un blocage pour les projets de l'ED.

#### ✚ Point sur les contrats doctoraux Erasmus 2015 et organisation du jury (rappel)

Les laboratoires doivent déposer l'ensemble des dossiers retenus au plus tard **le 17 juin 2015 à 12h** au secrétariat de l'école doctorale.

Ces dossiers devront être accompagnés d'un document émanant de chaque laboratoire, classant les candidatures et justifiant en quelques lignes l'insertion du projet de thèse dans le programme de recherche de celui-ci.

Un.e même directeur.trice de thèse ne peut présenter, chaque année, qu'un.e seul.e candidat.e pour un contrat doctoral (y compris contrat fléché).

Les dossiers seront étudiés quant à leur recevabilité par le bureau de l'école doctorale le 22 juin 2015.

Le jury se réunira à deux reprises :

- Le **23 juin 2015**, il étudiera les dossiers de l'ensemble des candidatures recevables de façon à dresser la liste des candidat(e)s qui seront auditionné(e)s.
- Les **29 juin 2015**, les candidat.e.s seront auditionnés.

#### ✚ Les futures réunions de la commission scientifique

La prochaine commission scientifique se réunira mi-septembre.

Éric Bidaud rappelle que la commission scientifique est un lieu de débat qui permet à chaque laboratoire de faire valoir ses contraintes, son épistémologie.

Le rôle de cette commission est de faire remonter à l'ED des souhaits, de faire émerger et de monter des séminaires communs

#### ✚ Calendrier des réunions du Conseil pour 2015-2016

- Lundi 16 novembre 2015 à 9h30
- Lundi 7 mars 2016 à 9h30
- Lundi 13 juin 2016 à 9h30

#### ✚ Questions diverses

Gilles Brougère indique que le Collège des Ecoles doctorales financera l'année prochaine le déplacement des candidat.e.s pour les auditions des contrats internationaux SPC. Ces personnes seront invitées, à cette occasion, à travailler, à rencontrer les membres de leur laboratoire.

Mireille Dunez- Simon indique que Syllabe et d'Avrile tiendront un stand à l'usine à Saint Denis le 17 novembre prochain.

Le 30 mars 2016, aura lieu à la Sorbonne, une cérémonie de remise du doctorat SPC. 30 doctorant.e.s exposeront leur travail de thèse, 30 autres seront en réserve. Chaque école doctorale proposera 2 noms, en respectant la parité homme/femme, parmi les diplômés de l'année universitaire 2014-2015.

Le doctorat par VAE commence à fonctionner.

Le cout individuel a été ramené à 2800 € ce qui équivaut à 5 années d'inscription en thèse au lieu des 4500€ exigés lorsque la VAE est financée par l'employeur.

La séance est levée à 12h30